



Le **GRAND AUXERROIS**

pôle d'équilibre
territorial et rural

Le **PETR du Grand Auxerrois** coordonne les débats autour de la complémentarité des services, des équipements et des projets pour **mieux aménager, mieux promouvoir, mieux accueillir et mieux organiser l'avenir** à l'échelle du bassin de vie.

**UN NOUVEAU
TERRITOIRE
À CONSTRUIRE**



18 FÉVRIER 2015

Création du PETR du Grand Auxerrois

6 JUIN 2016

Adoption de son Projet de territoire

10 MARS 2017

Election de ses représentants
suite aux fusions intervenues au 1^{er}/01/2017

DE NOUVEAUX OUTILS POUR MIEUX ORGANISER L'AVENIR

DES PROJETS COMMUNS POUR FAIRE VALOIR LES TERRITOIRES

Les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) fédèrent les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'un même bassin de vie autour d'un projet commun dont les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de transition écologique convergent avec les stratégies régionales de développement.

OBJECTIF
**RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
DES TERRITOIRES**

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS QUI DÉVELOPPENT LA TRANSVERSALITÉ

D'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, les PETR sont soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes « fermés », régis par des statuts. Répartis au prorata du nombre d'habitants de chaque EPCI, les délégués du PETR siègent au sein d'un Comité syndical.

Les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs sont consultés périodiquement, lors des conseils de développement et des conférences des maires.

**De MAPTAM
(27 janvier 2014)**

à NOTRe (7 août 2015),

l'acte III de la décentralisation se caractérise notamment par la volonté de désigner des collectivités cheffes de file pour certaines compétences, le passage de 22 à 13 régions et le relèvement à 15 000 habitants du seuil des intercommunalités.

UN CONTEXTE DE TRANSFORMATION IMPORTANTE DES MISSIONS DES COLLECTIVITÉS

Les lois de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et portant Nouvelle organisation de la République (NOTRe), participent à la volonté de rationaliser l'action publique locale. Elles sont à l'origine de changements importants et placent **les stratégies de développement et l'organisation des territoires au centre de ces transformations.**

Elles attribuent notamment, le rôle de cheffes de file du développement économique aux Grandes Régions. Pour préserver les équilibres territoriaux, les Régions travaillent en étroite collaboration avec les intercommunalités considérées comme l'échelon de gestion de proximité le plus pertinent ; des communautés de communes et d'agglomération incitées à mettre en cohérence leurs actions au sein d'un nouvel espace de projet : le PETR.

Le PETR renforce l'impact de l'action publique planifiée et mise en cohérence dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Le PETR est l'interlocuteur privilégié de la Région, l'Etat ou l'Europe pour l'obtention des financements qui lui permettront de faire vivre son Projet de territoire. Un projet élaboré à partir de chacun de projets des intercommunalités, pour **donner du sens aux enjeux d'aménagement et de la valeur ajoutée aux territoires.**

UNE POSITION STRATÉGIQUE DANS L'YONNE

Au centre du département de l'Yonne, le Grand Auxerrois s'étend sur 115⁽¹⁾ communes et cinq intercommunalités, traversé par d'importantes voies de communication : autoroute du Soleil (A6), routes secondaires (Nationale 6 et départementales), rivière Yonne et voie ferrée.

La Forêt d'Othe en amont et le Morvan en aval, délimitent ce territoire dont le paysage majoritairement rural, agricole et viticole, est constitué de plaines, de collines et de plateaux entaillés par un réseau de vallées alimentant un pôle économique majeur (Auxerre), des pôles péri-urbains au Nord (Migennes, St-Florentin), viticoles au centre (autour de Chablis), et de proximité (Aillant-sur-Tholon, Appoigny, Briennon-sur-Armançon, Champs-sur-Yonne, Cheny, Chevannes, Gurgy, Héry, Ligny-le-Châtel, Monéteau, St-Bris-le-Vineux, St-George-sur-Baulche, Seignelay et Vermenton).



Cet ensemble de qualité,
à préserver, constitue le cadre
de vie quotidien
de **139 000 habitants**⁽²⁾.
Soit plus du tiers de la population
de l'Yonne.

⁽¹⁾ D'après le découpage au 1^{er} janvier 2017, du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

⁽²⁾ Population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (source INSEE)

Le PETR du Grand Auxerrois a pour défi la construction d'une stratégie territoriale partagée avec, pour question récurrente :

QUELLE POLITIQUE POUR INNOVER DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ ?

Ci-après quelques-unes des pistes d'interventions pour agir sur les freins au développement économique et les potentiels de ce vaste territoire, en accord avec une croissance maîtrisée de la population.

LE PETR À LA CONQUÊTE DU GRAND AUX

UN TERRITOIRE D'INNOVATION

ATTRACTIVITÉ ET OUVERTURE AU DÉVELOPPEMENT

Situé à distance de l'axe Rhin Rhône qui cristallise le développement de la Grande Région, le Grand Auxerrois est, à l'opposé, relié à la région parisienne par la vallée de l'Yonne. Un atout géographique et économique indéniable, si tant est qu'un **rapprochement avec le PETR du Sénonais dans le but de construire un axe métropolitain, permette d'inscrire la Bourgogne Franche Comté, dans l'économie francilienne.**

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET TRANSITION TECHNOLOGIQUE

Aux côtés de quelques pépites dans le secteur de la mécanique et de l'agroalimentaire, de nombreuses PME/PMI de la petite industrie et de l'artisanat composent le tissu économique du Grand Auxerrois. Mais d'autres opportunités économiques se présentent dans **les filières bois, agricoles et viticoles.** Au Grand Auxerrois de **valoriser toutes initiatives en ce sens dans ce qu'elles peuvent apporter aux territoires.**

COMPÉTITIVITÉ DU TISSU INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Les stratégies économiques reposent pour partie sur la relation entre l'entreprise et le territoire, non pas à considérer comme une simple unité géographique, mais comme un cadre privilégié pour mener ses projets. Pour faciliter leur ancrage et leur croissance, le Grand Auxerrois doit **permettre aux entreprises de s'approprier les enjeux locaux en leur favorisant l'accès à l'ensemble des éléments de compréhension des territoires.**

Le Comité syndical du Grand Auxerrois rassemble **40 délégués.** Il est **présidé par Guy Férez,** président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

RÉPARTITION DES SIÈGES ENTRE LES CINQ EPCI



E XERROIS

UNE TERRE DE BIEN-ÊTRE

ÉQUILIBRE ENTRE PÔLES RURAUX ET URBAINS

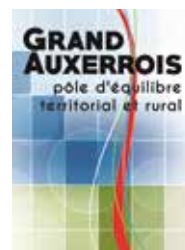
Le partage d'une culture commune n'enlève rien à la typologie des territoires. Si les services doivent être répartis de façon équitable en tous points du Grand Auxerrois, la diversité des situations peut, en revanche, **permettre de spécialiser les intercommunalités, des communes. Au Grand Auxerrois de développer des complémentarités en accord avec les exigences croissantes des habitants à l'égard de l'action publique locale.**

QUALITÉ DE VIE ET COHÉSION SOCIALE

Le bien-être et la qualité de vie sont des aspects plébiscités de l'Yonne située à une heure de Paris. **Le tourisme fluvestrest est un atout pour les territoires,** le Grand Auxerrois doit soutenir le développement de ses infrastructures. Chaque territoire est un maillon de la cohésion sociale, le Grand Auxerrois doit soutenir **l'équilibrage du logement social par la rénovation de l'habitat insalubre ou vacant.**

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Avec une activité agricole supérieure à la moyenne nationale, le Grand Auxerrois se distingue par sa forte ruralité dont il peut accentuer les bienfaits. Dans sa volonté de relever le défi climatique, les territoires doivent notamment soutenir **toute forme d'économie verte et circulaire efficace énergétiquement et de pratique agricole alternative tournée vers l'excellence environnementale.**



LE SCoT, PORTAIL D'AMÉNAGEMENT DU GRAND AUXERROIS

Paradoxe de méthode et de calendrier, l'écriture du projet de territoire du Grand Auxerrois a précédé celle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) dont les objectifs ont été renforcés par la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II du 12 juillet 2010.

Le SCoT réalisé à l'échelle du bassin de vie, constitue l'outil de la planification stratégique et programmée des Projets des territoires.

Il assure la cohérence entre les enjeux d'aménagement et les différentes poli-

tiques sectorielles de l'habitat, du foncier, des mobilités, du haut débit et de la téléphonie, de la préservation des espaces, des espèces, de la ressource en eau, des énergies...

Depuis la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, le SCoT fait aussi le lien juridique avec tous les documents d'urbanisme infra : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Programme local de l'habitat (PLH) intercommunal, Plan local d'urbanisme (PLU) communal.

LE GRAND AUXERROIS, PORTE D'ENTRÉE DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX PROJETS LOCAUX

En clarifiant les compétences des collectivités, la Réforme territoriale attribuée aux Grandes Régions, le rôle de managers du développement économique dans les territoires.

A elles de définir les orientations et aux PETR avec qui elles contractualisent, de proposer des actions cohérentes pour

l'octroi de financements (Région, Etat, Europe).

Les Contrats de territoire 2014 - 2020 (région/PETR) remplacent les Contrats d'agglomération (région/communautés d'agglomération).

Les PETR portent également les Contrats de ruralité 2017-2020, en partenariat avec l'Etat.

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND AUXERROIS

6 bis place du Maréchal Leclerc BP 58
89010 Auxerre Cedex

Tel.: 03 86 72 20 60 - Fax : 03 86 72 20 65

Courriel : petr.adm@agгло-auxerrois.fr

Ingénierie assurée par les services
de la Communauté d'agglomération
de l'Auxerrois